

Les pavillons

Gouttières et compteurs

Vous êtes locataire d'un pavillon ? Voici quelques recommandations qui peuvent vous éviter des désagréments...

- Nettoyez chaque année les gouttières afin d'éviter tout engorgement, surtout si l'environnement est boisé.
- Protégez vos compteurs contre le gel ; en cas de dégradation votre responsabilité sera engagée.
- Vérifiez régulièrement votre compteur pour éviter les fuites d'eau ; en cas de surfacturation votre responsabilité sera engagée.
- Profitez pleinement de votre cadre de vie en entretenant vos espaces extérieurs.
(espaces verts privés)



Pratique !

Tous les compteurs sont munis d'un détecteur de fuite...

Cheminées ou poêles à bois

- Si votre logement possède une cheminée ou un poêle à bois, vous devez utiliser ce matériel avec la plus grande précaution.
- Pour les installations de chauffage au bois avec un foyer ouvert, il est recommandé d'utiliser un pare-flamme pour éviter les projections de flammèches.
- Vous ne devez brûler que du bois de chauffage destiné à cet effet
- Gardez les enfants à distance d'un mode de chauffage au bois.
- Le ramonage doit être réalisé au moins une fois par an.